

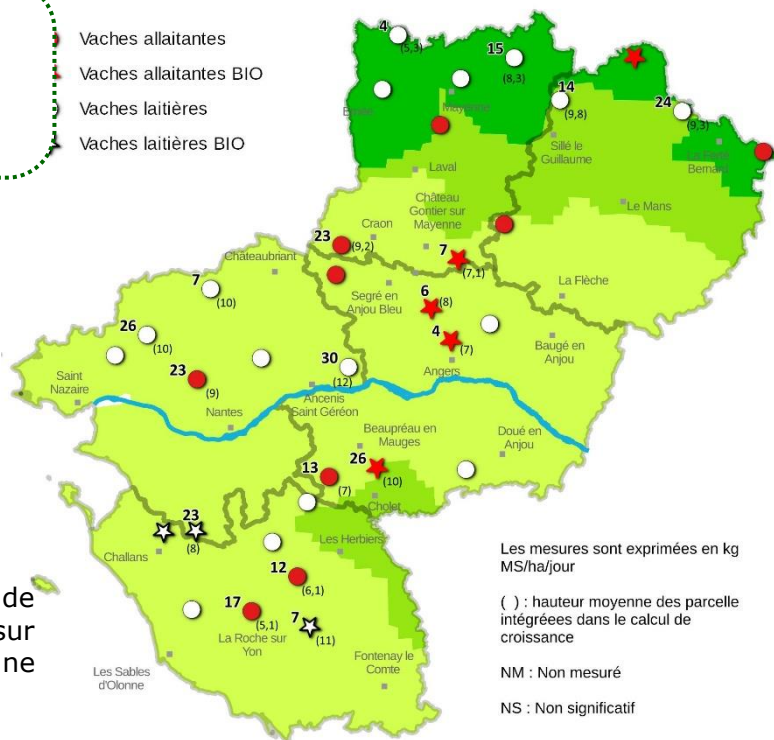
S'adapter et anticiper

- Être opportuniste sur le déprimage
- Anticiper le débrayage des parcelles
- Fertilisation des prairies

- Vaches allaitantes
- Vaches allaitantes BIO
- Vaches laitières
- Vaches laitières BIO

	Croissance moyenne (kg MS/ha/jour) du 31/10 au 13/11	Hauteur moyenne (cm)
Zone Nord	14	7,6
Zone Intermédiaire	14	9,8
Zone Sud	Nord Loire	16
	Sud Loire	15
MOYENNE REGION	16	8,5

La météo qui s'annonce plus clémente en fin de semaine va permettre d'améliorer la portance sur les terrains. Le maître mot de ce début de campagne de pâturage : être opportuniste !



Être opportuniste sur le déprimage

Comme la semaine passée, la portance du sol est limitée et malgré la croissance actuelle qui est légèrement plus faible que la normale saisonnière (20 kg MS/ha/jr sur la moyenne mesurée entre 2010 et 2022), le début de saison reste compliqué.

Dans un premier temps, privilégier les parcelles les plus portantes ou celles qui passeront en culture de printemps afin de faire tampon en attendant de meilleures conditions météorologiques.

La hauteur d'herbe étant plutôt élevée (8.5 cm) et la qualité des prairies moyenne, avec des prairies qui ont souffert de l'excès d'eau (herbe au pied sénescente ou rouillée), les animaux ont tendance à trier. Pour cela, il est conseillé :

- D'augmenter le chargement instantané et diminuer la durée de sortie avec une conduite au fil/jour. En allaitant par exemple, vous pouvez sortir une partie des lots, sur de plus de petits effectifs qu'habituellement et compléter en fonction de la portance et de la pousse.
- De baisser rapidement le fourrage distribué à l'auge afin de faire consommer l'herbe sur pied au 1^{er} tour pour bien nettoyer la parcelle. Il se peut que l'on soit obligé de remonter le fourrage à l'auge au 2nd tour de pâturage afin de permettre une bonne repousse de l'herbe avant de remettre les animaux.
- De faire passer un lot d'autres animaux (grosses génisses ou bœufs) ou de broyer pour finir de nettoyer les refus.

Ces conditions météo moyennes permettent aussi de mettre en avant l'importance de la qualité des chemins. Des parcelles pourraient être portantes mais le chemin d'accès reste impraticable. Des aides PCAE existent sur ce sujet, rapprochez-vous de votre conseiller.

Anticiper dès à présent le débrayage

Aux vues de la hauteur d'herbe moyenne sur la région, il est bon d'anticiper dès à présent les parcelles qui seront sorties au 1^{er} tour de pâturage pour être débrayées.

Privilégier les prairies qui ont actuellement une hauteur d'herbe sur pied de 10-11 cm et qui seront difficiles à bien pâturer. Elles seront plutôt vouées à être ensilées ou enrubannées au plus tôt début avril pour faire une petite coupe (1.5 t MS/ha) et pour pouvoir repartir sur un pâturage de qualité ensuite. Attention toutefois de réaliser un bon préfanage afin de prévenir le risque butyrique.

Concernant le choix du conservateur : si la prairie est fauchée en même temps que des dérobées composées de RGI, vous pouvez vous permettre de faire l'impasse. Dans le cas contraire, il convient de mettre un conservateur.

Fertilisation des prairies

Sur les paddocks destinés à la fauche, il est possible d'apporter 30 uN/ha pour accélérer la pousse de l'herbe et améliorer la qualité en protéines de la récolte.

Sur les prairies déjà déprimées, un épandage de 15 m³/ha à 2,2 unités d'azote suffiront pour un effet starter. L'épandage de lisier est à éviter sur les parcelles non déprimées destinées au pâturage. On attendra de faire le déprimage pour un épandage. Pour des raisons sanitaires, nous rappelons qu'il est nécessaire de garder un minimum de 3 semaines entre l'épandage de lisier ou de fumier et le passage des animaux.

Bulletin pousse de l'herbe Pays de la Loire, une action partenariale :

**Chambre d'agriculture
Pays de la Loire** 02 53 46 62 28 www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
SEENOVIA 02 43 64 12 64 www.seenovia.fr



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

